



MEETING Saint-Etienne



Règlement du meeting de Saint-Etienne 2026

Le meeting d'athlétisme de Saint-Etienne, organisé par le club du Coquelicot 42, aura lieu le samedi 20 juin 2026 au stade Henri Lux à Saint-Etienne. Il fait partie du circuit des meetings de la ligue AURA d'athlétisme.

Conditions de participation :

Le meeting de Saint-Etienne est ouvert à tous les athlètes ayant une licence FFA en cours de validité pour la saison 2025/2026, des catégories cadet à master.

L'inscription est fixée à 5€ par épreuve et se fait à partir du lien suivant avant le dimanche 15 juin à 23h59 : <https://www.coquelicot42.com/collect/description/628088-j-meeting-de-saint-etienne>

L'inscription directe aux concours du meeting est conditionnée par la réalisation d'une performance d'un niveau minimum R3 (Barèmes FFA) entre le 01/04/2025 et le 14/06/2026.

Pas de minima de participations sur les courses. Les séries seront réalisées par niveau de performance.

Un athlète peut participer à plusieurs épreuves, dans la limite du nombre de places disponibles.

L'organisateur se réserve le droit de refuser la participation d'un athlète et de procéder au remboursement de ses frais d'inscription le cas échéant.

Les inscriptions seront confirmées lundi 15 juin, avec une parution des starts-lists sur le site internet du meeting dans la journée.

Primes :

Un montant de 1 500 euros sera partagé entre les 3 meilleurs athlètes par famille à l'issue du meeting.

Les 4 familles sont :

- Sprint : 100m, 200m, 100m haies et 110m haies
- Demi-fond/Marche : 800m, 3000m steeple et 5000m marche
- Saut : longueur et perche
- Lancer : disque et javelot

Les primes sont réparties ainsi :

- 200€ pour les meilleures performances à la table hongroise de chaque famille
- 100€ pour les 2^{ème} meilleures performances de chaque famille



MEETING Saint-Etienne



- 75€ pour les 3^{ème} meilleures performances de chaque famille

En cas de participation à plusieurs épreuves, seule la meilleure performance sera prise en compte.

Si deux athlètes ne peuvent être départagé, la prime sera partagée entre ces derniers.

A ces primes s'ajoutent celles de la ligue AURA pour le circuit des meetings.

Confirmation de participation :

Tous les athlètes engagés sur le meeting devront se confirmer et retirer leur dossard au moins 50 minutes avant le début de leur épreuve. Un athlète non confirmé dans ce délai ne pourra pas participer à l'épreuve sur laquelle il s'était engagé.

Pour les finales des 100m, les 16 meilleures performances à l'issue des séries seront retenues (8 en finale 1 et 8 en finale 2).

Pour les finales des haies, les 8 meilleures performances de chaque catégorie à l'issue des séries seront retenues.

Chaque athlète inscrit au meeting devra se présenter en chambre d'appel aux horaires indiqués et communiqués en amont du meeting, sans quoi il ne pourra pas accéder à la piste et participer à l'épreuve sur laquelle il était engagé.

Prise en charge :

Les athlètes ayant réalisés une performance de niveau N1 ou supérieur (depuis le 01/09/2025) pourront bénéficier d'une prise en charge complète ou partielle de leurs frais de déplacement sur le meeting.

En cas de besoins spécifiques (logement, transport...) merci de nous contacter : meeting@coquelicot42.com

Handisport :

Les épreuves suivantes sont ouvertes aux athlètes handisport : 100m marchant et DV, saut en longueur. Les meilleurs athlètes seront retenus dans la limite des places disponibles : 8 hommes et 8 femmes pour le 100m, 2 hommes et 2 femmes pour le saut en longueur.

Zone d'échauffement et accès à la piste :

Aucun échauffement ne sera toléré sur la piste, un terrain d'échauffement avec des haies sera prévu à cet effet.



MEETING Saint-Etienne



L'accès à la piste se fera uniquement par la chambre d'appel. Pour les concours, les entraîneurs auront accès à un espace réservé, uniquement si l'entraîneur a été déclaré lors de l'inscription.

Droit à l'image :

Chaque participant (ou son représentant légal) accorde le droit aux organisateurs d'enregistrer sa participation au meeting, sous forme de photos, vidéos ou tout autre moyen existant et de les utiliser à des fins promotionnelles et commerciales, sans limite de temps et sans lui devoir aucun droit financier.

Litiges :

Tout litige ou réclamation relatif au déroulement sportif du meeting devra être formulé auprès du juge-arbitre ou de la direction du meeting, dans les délais réglementaire prévus par la FFA. Tout cas non prévu au présent règlement sera tranché souverainement par l'organisateur et/ou le jury, conformément aux règlements fédéraux.

L'organisateur se réserve le droit de modifier les horaires, de regrouper des épreuves, de limiter le nombre de participants, ou d'annuler une ou plusieurs épreuves si les circonstances l'exigent (conditions météorologiques, raisons de sécurité, nombre insuffisant de participants, cas de force majeure, décision administrative, etc.).

En cas d'annulation d'une épreuve du fait de l'organisateur, les frais d'inscription correspondants pourront être remboursés. En cas de forfait du participant, les frais d'inscription restent acquis à l'organisateur et ne donnent pas lieu à remboursement, sauf décision contraire de celui-ci.

Contacts :

Pour toute demande merci de passer par ce mail : meeting@coquelicot42.com

Pour des questions spécifiques sur les inscriptions :

- ➔ Demi-fond / Marche : Eliseo CALEMARD : 07 78 78 83 46
- ➔ Sprint / Haies : Nayel CONSTANT : 07 83 79 51 43
- ➔ Concours : Nathan BOUTEILLE : 07 63 98 97 06
- ➔ Handisport : Jules MONTAGNE : 06 41 80 72 22

Lien inscriptions : [inscriptions](#)